

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION  
10 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE  
20 mai 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 28

PROCURATION(S) 4

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT  
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

**Était absent :** M. AÏT BABA

**Avaient donné pouvoir :** Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

### Délibération N°02

#### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SYNDICATS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES EXTÉRIEURS

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal de la Ville de Val-de-Reuil, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est compétent pour désigner ses représentants au sein des différentes commissions communales et organismes extérieurs. Ces désignations permettent d'assurer le bon fonctionnement des instances consultatives et décisionnelles, tout en garantissant une représentation pluraliste des élus locaux.

À la suite de l'installation du Conseil municipal et dans un souci de continuité du service public, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des syndicats, associations et organismes extérieurs suivants :

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20260518-D-26-05-02-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

### **1/ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La CLECT, créée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

- 2 titulaires :
  - o Jean-Jacques Coquelet
  - o Benjamin Marc

### **2/ Conseil d'Administration du Centre de Gestion 27 (CDG27)**

Le CDG assure des missions relatives au recrutement et à la gestion des statuts et carrières des agents territoriaux. Il organise également les concours de la fonction publique et est compétent en matière de santé au travail, de déontologie ou encore de laïcité.

Il est dirigé par un conseil d'administration, composé de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés.

- Titulaire
  - o Jean-Jacques Coquelet

### **3/ Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

Le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique, créé en 2014, a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit sur l'ensemble du département.

- Titulaire
  - o Aurélie Lefebvre

### **4/ Comité territorial des élus du Groupement Hospitalier du Territoire**

Le GHT, c'est une stratégie collective médico-soignante mise en œuvre au sein d'un territoire et au service de la prise en charge des patients. Cette stratégie collective est formalisée dans un projet médico-soignant partagé conçu par les professionnels pour leurs patients et garantit une offre de proximité, de référence et de recours.

Il convient de nommer un représentant élu de la Ville pour siéger au sein du comité territorial (COTELS).

- 1 titulaire : Inci Altuntas

### **5/ Association Epireuil**

L'association Epireuil est une épicerie sociale dont la vocation est d'apporter une aide alimentaire de base aux familles connaissant des difficultés financières passagères.

L'épicerie sociale Epireuil est labellisée Point Conseil Budget (PCB) et, à ce titre, propose un diagnostic et un accompagnement gratuits, personnalisés et confidentiels en matière de gestion budgétaire et de surendettement.

- 1 titulaire : Rachida Dordain

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Par 31 voix pour**

**Et 1 abstention (Lény Rabotot)**

- **APPROUVE** les désignations des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats, associations et organismes extérieurs précités.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

